BANQUE PRIVÉE BPE EN UNE LETTRE

Janv-Avril 2020
N°43

Édito



Chère cliente, cher client,

Après un exercice 2019 particulièrement riche en nouveautés en matière de fiscalité de l'épargne, avec parmi les temps forts l'adoption de la loi Pacte, nous avons jugé utile de revenir sur les nombreuses conséquences de ces réformes pour bien commencer l'année 2020. Vous retrouverez notamment dans ces colonnes un point complet sur les dernières évolutions du PEA qu'il serait dommage d'ignorer, tant ce produit est bien adapté fiscalement à la gestion de son épargne sur le long terme.

Afin de répondre aux nombreuses interrogations qu'ils suscitent, nous revenons aussi en détail, dans notre dossier central, sur les fonds en euros et leur avenir.

Ils demeurent souvent la pierre angulaire de la plupart des contrats d'assurance vie des Français, malgré la baisse continue des rendements observée ces dernières années. Les performances souvent remarquables des contrats en unités de compte en 2019 devraient toutefois encourager les épargnants à envisager des solutions de placement plus rémunératrices. Aussi, pour enrichir notre gamme de contrats, nous avons créé en partenariat avec CNP Assurances, le contrat multisupports BPE Émeraude. Il présente un large choix de supports financiers par le biais d'une gestion libre ou d'un mandat d'arbitrage. Ce nouveau contrat haut de gamme permet de répondre aux attentes de valorisation du capital sur le long terme, tout en bénéficiant de la fiscalité propre à l'assurance vie. A la Banque Privée BPE, nous nous fixons pour objectif de vous accompagner au plus près de vos préoccupations.

L'ensemble des équipes de la Banque Privée BPE se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2020 et vous présenter, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, tous nos vœux de bonheur, de santé et de succès dans vos projets.

Jean-Marc Ribes,
Président du directoire
de la Banque Privée BPE

BPE
La banque privée de La Banque Postale



2020, année de l'Europe ?

L'année 2020 pourrait connaître deux phases. Un premier semestre où la visibilité sur le déroulement des trois cycles - économique, monétaire et politique - sans être bien entendu parfaite, devrait s'améliorer : stabilité de la croissance après le net ralentissement de 2019, politiques monétaires toujours expansionnistes et foyers d'incertitudes - guerre commerciale et déroulement du Brexit - encore chauds mais relativement circonscrits. La seconde partie de l'année risque d'être plus compliquée, la visibilité sur le déroulement de ces trois cycles devenant plus limitée. La question de la récession ou non de l'économie américaine en 2021 créera certainement des phases d'anxiété. S'agissant du cycle politique, la dernière ligne droite des présidentielles américaines sera également source de volatilité, en particulier si le candidat des démocrates est porteur d'un programme très axé sur le relèvement des impôts des entreprises et sur un surcroît de régulation.

En 2020, l'Europe pourrait être de nouveau à la traîne de la croissance mondiale. Elle n'a pas de ressort propre pour être une locomotive et continuera donc de dépendre en grande partie de l'essor des autres grandes zones géographiques. Toutefois, l'Europe pourrait se révéler comme le joker de 2020 ! Le dénouement finalement non disruptif du premier acte du Brexit (pas de sortie désordonnée, de « hard Brexit » du Royaume-Uni de l'Union Européenne) et une nouvelle gouvernance plus pro-croissance à Bruxelles (« Green deal » ou « pacte vert », régulation économique plus souple …) ne sont pas forcément des tournants. Mais ils représentent des éclaircissements dans un ciel qui est resté couvert depuis notamment le coup de tonnerre du Brexit mi-2016 et « l'aventure populiste » italienne en 2018 - 2019.

La politique de statu quo monétaire de la Réserve fédérale et de la Banque centrale européenne que nous attendons en 2020 nous incite à penser que le mouvement de baisse des taux est épuisé. Pour autant, leurs niveaux resteront durablement très bas même si des phases éphémères de remontée rapide sont probables.

Cet environnement nous pousse à avoir une pondération quasi normale sur la poche obligataire, en évitant cependant les emprunts d'Etat européens qui affichent des taux négatifs et en favorisant les thématiques de recherche de rendements obligataires

Concernant la poche actions, nous devrions continuer de piloter de manière tactique les niveaux d'exposition des mandats de gestion. Nos portefeuilles devraient bénéficier d'un environnement global moins stressant concernant les perspectives économiques et politiques. En Europe, notre retour sur les actions décotées (« value ») devrait nous permettre de profiter de la confirmation de la stabilisation de la conjoncture, du point bas sur les taux d'intérêt, d'un positionnement encore sous-pondéré du marché sur cette thématique et de tout retour en Europe des investisseurs internationaux. Notre surpondération sur les pays émergents devrait bénéficier des soulagements économiques et politiques (apaisement sur le dossier commercial) et d'une appréciation des devises émergentes dans un contexte de retard de valorisation.

Article rédigé le 09/01/2020.

Rachid MEDJAOUI
Directeur Adjoint de la Gestion Sous Mandat, Banque Privée BPE

L'avenir des fonds en eu

La question n'est plus de savoir si le rendement des fonds en euros va baisser, mais de combien et jusqu'où… Depuis plusieurs années, l'érosion des performances est en effet continue. Nous vous proposons quelques pistes de réflexion pour adapter votre contrat d'assurance vie au contexte monétaire actuel.

Pour 2019, les prévisions de performance pour les fonds en euros se situent entre 1,3 % et 1,4 % pour une inflation attendue au dessus de 1% au moment où nous rédigeons ces lignes. Cet écart limité devrait inciter les épargnants à réfléchir à la diversification de leurs contrats. Ils peuvent en effet s'orienter vers des supports en unité de compte (UC) aux perspectives de rendement plus attractives (UC : SCPI*, OPC**, ETF***, mandat d'arbitrage, EMTN, etc.) lorsque c'est cohérent avec leur horizon de placement, leurs projets et objectifs patrimoniaux, ainsi que leur profil de risque.

Pour rappel, le rendement moyen des fonds en euros était encore confortable il y a dix ans, de l'ordre de 3,6 % en 2009. Or, depuis la crise financière, le contexte a bien changé. « L'époque des fonds en euros tout puissants est terminée » soulignent d'une seule voix les experts qui s'accordent donc plus que jamais sur le besoin de diversifier les supports d'investissement.

Parce qu'associer rentabilité, sécurité et liquidité dans un contexte de taux nuls ou négatifs est devenu un véritable casse-tête, certains établissements financiers envisagent d'imposer, ou imposent déjà, aux épargnants de détenir une certaine part d'UC au sein de leur contrat pour accéder aux fonds en euros.



Le monde à l'envers

Historiquement, les fonds en euros restent les supports phares de l'assurance vie en France, avec 1 300 milliards d'encours sur les quelques 1 700 milliards d'euros qu'elle comptabilise dans son ensemble, selon les statistiques officielles de 2018. Sur l'exercice 2019, les fonds en euros auront ainsi encore attiré, entre janvier et novembre, 75 % des cotisations.

Rappelons qu'en termes de performances, ces derniers sont tributaires de l'évolution des marchés obligataires, c'est-à-dire de la dette des Etats et des entreprises, ce qui signifie que la tendance

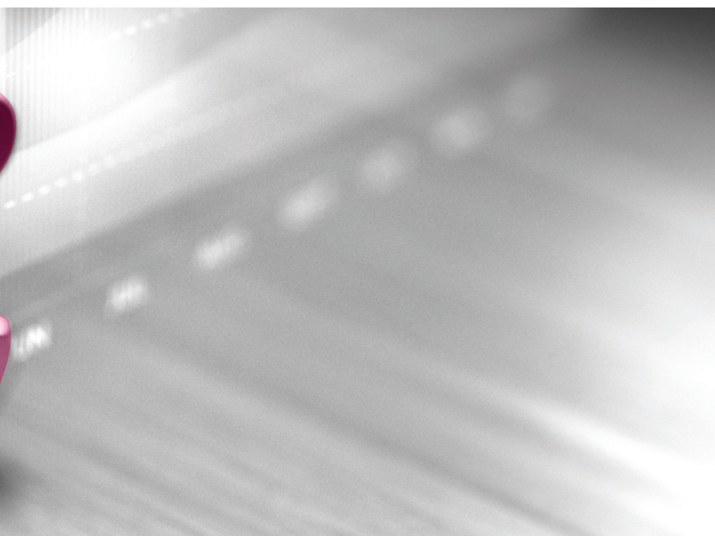
uros en question

est liée à l'orientation des taux directeurs pilotés par la Banque centrale européenne (BCE), actuellement proches de zéro.

L'objectif affiché de la BCE est ici d'inciter les acteurs économiques à investir dans l'activité réelle, notamment en accordant des crédits aux entreprises afin de soutenir l'économie menacée de ralentissement. Selon Jacques de Larosière, l'ancien directeur général du Fonds monétaire international, qui s'exprimait dernièrement face aux élèves du Master Finance et Stratégie de Science Po Paris, la politique des taux (trop) bas risque pourtant d'avoir l'effet inverse de celui escompté : « L'arbitrage ne se fait plus qu'entre risque et liquidité » explique-t-il. Or, les épargnants privilégient la sécurité parce que le « risque rentable » leur paraît justement… trop risqué.

Diversification, le maître-mot

Investir une partie de votre épargne en bourse (actions et obligations) peut vous offrir sur le long terme un rendement plus intéressant que celui des placements moins risqués comme les fonds en euros. Pour réduire le risque de ce type de placement, la diversification est nécessaire, particulièrement lorsque l'environnement économique et financier est incertain. Aussi, ceux qui hésitent encore à investir en «direct» faute de temps ou de connaissance, ont d'autres solutions pour diversifier. Ils peuvent notamment répartir leurs investissements dans plusieurs fonds qui sont investis dans des économies ou secteurs d'activités aux atouts différents ou encore confier à un expert la gestion d'une partie de leurs avoirs grâce à un mandat de gestion dont



l'orientation sera adaptée au profil de l'investisseur. Afin de vous aider dans cette démarche de diversification, n'hésitez pas à vous faire accompagner par un de nos banquiers privés.

Investir sur des supports en unités de compte comporte un risque de perte

en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

* SCPI : Société Civile de Placement Immobilier, ** OPC : Organisme de Placement Collectif, *** ETF : Exchange Traded Fund

Notre nouveau contrat d'assurance vie haut de gamme BPE Émeraude (1).

Dans un contexte de taux d'intérêt toujours plus bas, voire négatifs, pilotés par les banques centrales et dans un climat d'incertitude grandissante sur le devenir des fonds en euros, BPE élargit son offre d'assurance vie et lance avec CNP Assurances le contrat multisupports BPE Emeraude accessible à partir de 50 000 euros. BPE Emeraude présente un large choix de supports financiers en architecture ouverte via la gestion libre ou le mandat d'arbitrage afin de faire fructifier son capital sur le moyen - long terme en bénéficiant d'une fiscalité propre à l'assurance vie.

De quoi répondre notamment aux attentes de ceux qui souhaitent déléguer la gestion de leur contrat grâce au mandat d'arbitrage. BPE Emeraude propose sept orientations de gestion, allant du niveau de risque "modéré" à "très élevé", dont trois comportant des investissements en actions en direct.

Dans le cadre de la gestion libre, votre banquier privé vous conseillera selon votre profil pour choisir les supports d'investissement dans une large gamme de fonds vous permettant de diversifier vos investissements.

Parlez-en à votre banquier privé.

(1) BPE EMERAUDE est un contrat d'assurance individuel sur la vie, libellé en euros et en unités de compte, assuré par CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. CNP Assurances - Siège social : 4 place Raoul Dautry - 75716 Paris Cedex 15 - Société Anonyme au capital de 686 618 477 €entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris - Entreprise régie par le code des assurances - Groupe Caisse Des Dépôts.



ANNIVERSAIRE

Les 60 ans de la Fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la Vocation

BPE soutient depuis plusieurs années la Fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la Vocation qui célèbre cette année son 60e anniversaire.

« Réussir sa vocation, c'est connaître la joie de vivre dans l'amour de son métier ». Cette définition, c'est celle de Marcel Bleustein-Blanchet, célèbre publicitaire et créateur de la fondation éponyme en 1959. Madame Elisabeth Badinter, sa fille, présidente de la Fondation, perpétue l'œuvre de son père.

La Fondation soutient la vocation de jeunes de 18 à 30 ans, passionnés, investis, qui ont des difficultés financières pour atteindre le niveau de formation nécessaire à l'exercice du métier de leur rêve, quel qu'il soit : aéronautique, médecine, gastronomie, art… Les candidats retenus, souvent issus de milieux défavorisés, ont su prouver dans leurs parcours scolaire et extrascolaire une vraie détermination.

En 60 ans, la Fondation aura permis à 1 630 personnes de réaliser leur vocation dans plus de 300 métiers différents.

La Fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la Vocation décerne chaque année 20 Prix de la Vocation d'un montant de 8 000 euros, 4 ou 8 Prix de l'Espérance, 1 Prix littéraire de la Vocation et 1 Prix de Poésie. Elle prolonge son aide par un soutien complémentaire et permanent aux lauréats. Un comité de sélection d'une centaine de spécialistes, regroupés en plusieurs commissions, étudie 1 000 dossiers de candidatures par an. Le jury est constitué de personnalités et de lauréats des éditions précédentes.

« La Banque Privée BPE soutient la fondation depuis déjà plusieurs années. Sa démarche fait écho à nos propres valeurs : accompagner la réussite des talents de demain » explique Aurélie Tristant, membre du directoire.

LOI PACTE

Le PEA en famille !

L'adoption de la Loi Pacte a apporté quelques modifications importantes au PEA et au PEA-PME en fin d'année dernière : les députés ont en effet décidé d'assouplir le fonctionnement de ces produits qui constituent des enveloppes fiscales incontournables pour investir sereinement en bourse.

Concrètement, jusqu'ici, les retraits opérés avant 8 ans dans le cadre d'un PEA entraînaient la clôture du plan, et après cette échéance, empêchaient tout nouveau versement. Avec la loi Pacte, il est désormais possible d'opérer des retraits partiels dès le 5ème anniversaire du produit. Le plan reste alors ouvert et de nouveaux versements sont autorisés.

Concernant le PEA-PME, si les conditions de retrait ont été simplifiées selon les mêmes règles que le PEA, le législateur a aussi assoupli les plafonds de versement. Limités auparavant à 75 000 euros, les épargnants peuvent désormais verser jusqu'à 225 000 euros sur leur PEA-PME et 450 000 euros pour un couple marié ou pacsé. Toutefois, si le détenteur possède par ailleurs un PEA, **le cumul des deux produits ne peut excéder ce seuil des 225 000 euros ! Autrement dit, le PEA-PME dispose d'un plafond plus élevé que le PEA**, dont la limite reste fixée à 150 000 euros.

Enfin, autres nouveautés et non des moindres, le texte encadre les frais de transfert et permet la création de **PEA Jeunes**, pour les 18-25 ans encore rattachés au foyer fiscal des parents. Les jeunes majeurs jusqu'à 21 ans, ou de moins de 25 ans s'ils sont étudiants et rattachés au foyer fiscal de leurs parents, peuvent donc désormais ouvrir un PEA : **ce plan fonctionne comme un PEA classique à l'exception du plafond de versements qui est limité à 20 000 euros.**

Contactez votre conseiller BPE

Connectez-vous sur bpe.fr
(Coût de connexion selon le fournisseur d'accès)

Téléchargez l'application BPE
Compatible smartphones et tablettes. Disponible gratuitement sur App Store et Google Play.

BPE la banque privée de La Banque Postale

@BPEbanqueprivee



BPE
La banque privée de La Banque Postale

Lettre d'information réservée aux clients de BPE. Editeur : BPE – 62 rue du Louvre 75002 Paris. Directeur de la publication : Jean-Marc RIBES. Dépôt légal
ISSN 2110 – 5014. Document non contractuel. Informations présentées en vigueur au 6 janvier 2020 et susceptibles d'évolutions sous réserve de l'ensemble des dispositions légales et contractuelles applicables à chaque produit ou service. Pour toute information supplémentaire, contactez votre responsable de clientèle privée ou Gérant de fortune.

BPE – Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 102 410 685 €.
Siège social : 62 rue du Louvre 75002 Paris. RCS Paris 384 282 968. Etablissement de crédit et société de courtage en assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 004 983.